

Lever les freins à l'investissement en actions

Idée reçue : l'investissement, ce n'est pas concret



“ La Bourse, c'est un truc auquel on ne comprend rien, qui change tout le temps et qui n'est pas physique. ”

▶ La Bourse, ça ne semble pas concret, mais en fait ça l'est !

1. La Bourse, un moyen de participer à la vie des entreprises

Si votre épargne est investie en actions, vous participez au **développement d'une entreprise, de ses investissements, de son innovation.**

Détenir une action, c'est aussi détenir **une part de l'entreprise**. Cela permet de participer aux décisions clés de la société, en votant aux assemblées générales par exemple.



Lever les freins à l'investissement en actions

2. Bourse et développement durable, deux notions incompatibles ?

Non, tout dépend de vos choix d'investissement !

Par exemple, l'investissement responsable est un moyen d'agir pour le développement durable. Cette approche repose sur l'idée qu'une entreprise ne doit pas seulement être évaluée à l'aune de ses résultats financiers mais également sur sa capacité à anticiper les effets des défis environnementaux et sociaux et à y apporter des solutions.

Le saviez-vous ?

Depuis sa création en 2010, Amundi a fait de l'investissement responsable l'un de ses **pilliers fondateurs**. Amundi a défini son propre cadre d'analyse et développé sa **propre méthodologie de notation des titres sur des critères ESG**, permettant ainsi une approche **indépendante et cohérente** de l'investissement responsable.

En tant qu'épargnant, vous pouvez par exemple choisir un fonds d'investissement qui intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son processus d'investissement. De nombreuses options s'offrent à vous, parmi lesquelles :

- **Un fonds thématique** : composé d'entreprises dont l'activité porte sur un même objet ou des secteurs précis, liés au développement durable, comme la gestion de l'eau ou la transition énergétique.
- **Un fonds à impact** : repose sur une stratégie d'investissement réalisée dans l'intention de générer un impact social ou environnemental positif et mesurable parallèlement à un rendement financier.
- **Un fonds qui exclut les entreprises** dont une certaine part du chiffre d'affaires est issue des **énergies fossiles** (extraction de charbon, de pétrole ou de gaz, etc.).



Investir comporte des risques.

Lever les freins à l'investissement en actions

INFORMATIONS IMPORTANTES

Investir comporte des risques, notamment un risque de perte en capital.

Cette communication n'a pas de vocation contractuelle mais constitue une communication publicitaire.

Elle est uniquement fournie à titre indicatif et ne constitue pas une recommandation ni une analyse ou un conseil financier. Elle ne saurait en outre être considérée comme une sollicitation, une invitation ou une offre d'achat ou de vente d'OPC.

Avant toute souscription d'un organisme de placement collectif (OPC), l'investisseur potentiel est invité à se rapprocher de son conseiller pour que ce dernier puisse s'assurer de l'adéquation de l'investissement envisagé avec sa situation financière et patrimoniale.

La décision d'investir doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou de tous les objectifs d'un OPC.

Rien ne garantit que les considérations ESG amélioreront la stratégie d'investissement ou la performance d'un fonds.

Les performances passées ne constituent pas une garantie ni un indicateur des performances futures. Le présent document repose sur des sources qu'Amundi considère comme fiables au moment de la publication.

Les données, opinions et analyses peuvent être modifiées sans préavis. Amundi décline toute responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation des informations contenues dans ce document. Amundi ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable de toute décision ou de tout investissement effectué(e) sur la base des informations contenues dans le présent document.

Les informations contenues ne peuvent être copiées, reproduites, modifiées, traduites ou distribuées sans l'autorisation écrite préalable d'Amundi. Toutes les marques et logos éventuels utilisés à des fins d'illustration dans ce document sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

Date de publication : octobre 2025

Amundi Asset Management :

Société par Actions Simplifiée agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro GP04000036 en qualité de société de gestion de portefeuille, dont le siège social est sis 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 437 574 452.

Crédit photo : © iStock